Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 022-212202931-20260220-26_02_003-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
22 - COTES-D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
• en exercice	10
• présents	8
• votants	8
• absents	2
• exclus	

Date de convocation : 16 février 2026

Date d'affichage : 24 février 2026

Objet

SDE Avenant n° 2 à la convention constitutrice du 7 avril 2024

De la commune SAINT-GILLES-LES-BOIS

Séance du 20 février 2026 à 19 heures 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Mme COSSE Nathalie

Étaient présents :

ANTOINE Vincent, WAGNER Vincent, JOLIVET Hélène, LE MEUR Patricia, PLANTE Romain, CADIOU Yoann
Procuration : GUEDON Béatrice à COSSE Nathalie
Absent Excusé : HERVE Pierrick
Absente non excusée : PRUAL Zoé

Secrétaire de séance :

M. PLANTE Romain

Madame le Maire présente à l'Assemblée l'avenant n° 2 à la convention constitutive du 7 avril 2024 approuvée le 19 décembre 2025 par le Comité Syndical du SDE 22.

Article 3 : Composition du groupement
Article 7 : Rôle des membres
Article 9 : Frais d'adhésion
Article 12 : Protection des données

Le Conseil municipal prend acte et valide l'avenant n° 2 et autorise Madame le Maire à signer cet avenant.

Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 022-212202931-20260220-26_02_003-DE

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture le 23 février 2026
Publié ou notifié le .

Fait SAINT-GILLES-LES-BOIS, le 23 février 2026

Le Maire

Mairie de St-Gilles-les-Bois (Côtes-d'Armor)